

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ETHYLENE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/27/2026	BEN224	Date de la première version publiée: 05/27/2026

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ETHYLENE  
No. de la substance : 200-815-3 (EINECS)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Fabrication; Répartition de la substance; Formulation et (re)conditionnement de la substance et de mélanges; Utilisation en tant qu'intermédiaire; Production de polymères; Traitement de polymères; Production et traitement du caoutchouc; Utilisation dans du carburant; Fluides fonctionnels; Utilisation dans des laboratoires

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Numéro d'enregistrement	Téléphone
Basell Polyoléfines France SAS Chemin départemental 54 B.P. 14 13131 Berre l'Etang Cedex France	01-2119462827-27-0019	+33 (0) 4 42 74 42 74
Raffinerie de Berre		
MUO Polyolefine GmbH Berghauser Weg 50 85126 Münchsmünster Allemagne	01-2119462827-27-0584	+49 (0)8402 76329
Rotterdam Olefins & Polyolefins B.V. Aert van Nesstraat 45 3012 CA Rotterdam Pays-Bas	N/A	+31 (0) 10 713 6860

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : RegulatoryComplianceROP@velogy.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Basell Polyoléfines France SAS	+33 (0) 4 42 74 42 74
MUO Polyolefine GmbH	+49 (0) 8402 76112
Rotterdam Olefins & Polyolefins B.V.	+32 3 575 1235

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ETHYLENE

Version 1.0      Date de révision: 05/27/2026      Numéro de la FDS: BEN224      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05/27/2026

### Centre antipoison :

ORFILA (INRS)  
FR: + 33 (0)1 45 42 59 59  
24 heures tous les jours

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Gaz inflammables, Catégorie 1	H220: Gaz extrêmement inflammable.
Gaz sous pression, Gaz comprimé	H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les gaz.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

#### **Intervention:**

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

#### **Stockage:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ETHYLENE

Version 1.0 Date de révision: 05/27/2026 Numéro de la FDS: BEN224 Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05/27/2026

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P405 Garder sous clef.

### Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Peut provoquer des gelures.

Peut remplacer l'oxygène et causer une suffocation rapide.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Nom de la substance : Ethylene

No.-CE : 200-815-3 (EINECS)

### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (%) w/w)	Facteur M, SCL, ATE
Ethylene	74-85-1 200-815-3	>= 90 - <= 100	

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ce produit présente un faible risque de toxicité aiguë. Produit asphyxiant simple ; de fortes concentrations peuvent supplanter l'oxygène et provoquer la somnolence et l'étourdissement.  
Peut entraîner un écoulement du nez, des éternuements, une

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ETHYLENE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/27/2026	BEN224	Date de la première version publiée: 05/27/2026

---

obstruction nasale et des démangeaisons au nez.  
Sensibilisateur cardiaque possible.  
Contactez avec liquide peut causer de la gelure.  
Enlever les vêtements contaminés, sauf en cas de gelure.  
Toujours respecter les méthodes de protection individuelle  
S'éloigner de la zone dangereuse.  
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

- En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Procéder à une réanimation cardio-respiratoire en cas de perte de connaissance, d'apnée ou d'arrêt cardiaque (absence de pouls).
- En cas de contact avec la peau : Tout contact dermique avec un liquide s'évaporant rapidement peut geler les tissus ou causer des gelures. En cas de gelures, consulter immédiatement un médecin. Ne pas frotter la zone concernée ou rincer avec de l'eau. Pour éviter toute lésion supplémentaire, ne pas retirer le vêtement gelé de la zone touchée. Sans gelure, laver immédiatement et abondamment la peau contaminée avec du savon et de l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Le contact direct avec le gaz liquéfié peut provoquer des lésions oculaires sévères et même irréversibles, par gelures consécutives à la rapide évaporation du liquide. En cas de gel du tissu oculaire, consulter immédiatement un médecin. Si le tissu n'est pas gelé, rincer abondamment les yeux avec de l'eau propre à faible pression pendant au moins 15 minutes, en soulevant de temps en temps les paupières supérieure et inférieure. En cas de persistance d'irritation, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Sans objet (gaz).

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Les fortes concentrations de vapeurs risquent de provoquer une dépression du système nerveux central (SNC) avec des symptômes tels que la nausée, des étourdissements, une faiblesse, des maux de tête, une perte de coordination, une perte de conscience, le coma et le décès.
- Risques : En tant qu'asphyxiant.  
L'épinéphrine et d'autres médicaments sympathomimétiques peuvent initier des arythmies cardiaques (battements irréguliers).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ETHYLENE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/27/2026	BEN224	Date de la première version publiée: 05/27/2026

liers du cœur) chez les personnes exposées à cette substance.  
Tout contact de la peau ou des yeux avec un liquide s'évaporant rapidement peut geler les tissus ou causer des gelures.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.  
Le traitement de la surexposition sera basé sur le contrôle des symptômes et la condition clinique du patient.  
Traiter les endroits gelés comme nécessaire.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Petits incendies:  
Produit chimique sec.  
CO2.

INCENDIE MAJEUR :  
Utiliser de l'eau pulvérisée ou brumisée

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Conserver à l'écart de toute source d'ignition ! Ce gaz forme facilement des mélanges inflammables au contact avec l'air à des températures bien en dessous des températures ambiantes. Lorsqu'il est exposé à une source d'ignition, il brûle à l'air libre ou explose en espace clos.  
En cas de fuite de gaz, NE PAS éteindre le feu qui consume le gaz à moins que la fuite ne puisse être arrêtée. Une atmosphère explosive risque de se former. Évacuer les lieux et lutter contre l'incendie du plus loin possible ou utiliser des lances sur affût télécommandées ou des canons à eau. La pression peut augmenter dans les conteneurs en cas d'exposition à la chaleur ; continuer à refroidir à grande d'eau longtemps après que l'incendie a été éteint. NE PAS diriger d'eau vers la source de la fuite ou les limiteurs de pression : risque de givrage. Se retirer immédiatement en cas de bruit croissant provenant des événements de sécurité ou en cas de décoloration du vaisseau. Toujours se tenir à l'écart des extrémités des réservoirs cylindriques.  
Le contenu est sous pression.  
Un incendie soutenu sur les navires peut entraîner une explosion de vapeur en expansion à partir de liquide en ébullition. Sortir les récipients de la zone de l'incendie si cela ne comporte pas de risques.  
Danger d'explosion par réinflammation, si l'on éteint le feu

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ETHYLENE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/27/2026	BEN224	Date de la première version publiée: 05/27/2026

---

sans couper la source.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

La décomposition thermique risque de produire des oxydes de carbone et autres gaz toxiques et de libérer de la chaleur et de la pression.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome pressurisé homologué et une combinaison de pompier ignifugée. Les vêtements de protection des pompiers ne fournissent qu'une protection limitée. Toujours porter des vêtements de protection thermique lors de la manipulation de liquides réfrigérés/cryogéniques.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toute source d'inflammation. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Pénétrer dans la zone uniquement si cela est absolument nécessaire. Un détecteur de gaz combustibles peut être utilisé afin de vérifier la présence ou non d'un gaz inflammable ou la présence de vapeurs inflammables. Se reporter à la section 8 pour des informations complémentaires sur l'équipement de protection individuelle. Se reporter à la section 13 pour des informations sur l'élimination.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher la dispersion dans les conduites d'eau, les égouts, les caves ou les espaces clos. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Une évaluation officielle de l'exposition et des risques environnementaux indique qu'aucune pratique spéciale de gestion des risques n'est nécessaire pour contrôler le rejet dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Extrêmement inflammable. Éliminer toute source d'inflammation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ETHYLENE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/27/2026	BEN224	Date de la première version publiée: 05/27/2026

---

Laisser s'évaporer.

Si possible, retourner le conteneur qui fuit pour laisser fuir du gaz plutôt que du liquide.

Ne pas envoyer d'eau directement sur le déversement ou sur la source de la fuite.

Utiliser un rideau d'eau pulvérisée pour détourner la dérive des vapeurs.

Empêcher la dispersion dans les conduites d'eau, les égouts, les caves ou les espaces clos.

Tout équipement utilisé lors de la manipulation de ce produit doit être connecté à la terre.

Ne pas toucher ou marcher sur de la substance renversée.

Stopper la fuite si cela est possible sans prise de risque.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

De l'eau pulvérisée peut réduire la vapeur mais ne peut pas éviter l'inflammation en milieux fermés.

Les déversements de produit liquide dans l'eau entraîneront probablement une vaporisation complète et rapide du produit.

Isoler la zone et empêcher tous risques d'incendie ou d'explosion pour les navires et autres structures, en prenant en considération le sens et la vitesse du vent, jusqu'à ce que le produit soit complètement dispersé.

Remarque : les mesures recommandées sont basées sur les scénarios de déversement les plus probables pour cette substance ; toutefois, les conditions locales (vent, température de l'air, sens et vitesse des vagues ou du courant) peuvent fortement influencer le choix des actions appropriées. Il convient donc de consulter des experts locaux lorsque cela s'avère nécessaire. Les réglementations locales peuvent également préconiser ou limiter les actions à entreprendre.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger :

- Conserver à l'écart de toute source d'ignition.
- Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Garder les conteneurs hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Pour déplacer un cylindre, laisser toujours en place le chapeau amovible.
- Fixer solidement les cylindres par une chaîne pendant l'emploi et les protéger de tout dégât physique.
- Si l'inspection révèle des cylindres en mauvais état, contacter immédiatement le fournisseur.
- Une brusque libération de ce produit des récipients sous pression risque de provoquer des brûlures cryogéniques (ge-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ETHYLENE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/27/2026	BEN224	Date de la première version publiée: 05/27/2026

lures).

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

Utiliser exclusivement des outils anti-déflagrants.

Plomber et mettre à la terre tout l'équipement avant de transférer ce matériau d'un récipient à un autre.

N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.

Mesures d'hygiène : Le choix d'un équipement personnel de protection approprié doit se baser sur une évaluation de ses caractéristiques de performance en fonction des tâches à effectuer, des conditions du moment, de la durée d'utilisation et des risques effectifs ou potentiels à l'usage. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Pratiquer une bonne hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Classe de feu : Gaz extrêmement inflammable.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Les gaz comprimés doivent être stockés à part dans une armoire ou pièce de stockage de sécurité. Éviter une exposition directe au soleil. Il est possible que les conteneurs vides contiennent des résidus inflammables du produit. Ne pas souder, braser, percer, couper ou réaliser des opérations similaires sur les conteneurs ou près de ceux-ci. Veiller à ce que la réglementation pertinente aux atmosphères explosives et aux installations de manipulation ainsi que de stockage des produits inflammables soit respectée.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Voir la Section 1.2.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une extraction locale et une bonne ventilation générale, non seulement pour contrôler l'exposition mais aussi pour prévenir la formation de mélanges inflammables.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ETHYLENE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/27/2026	BEN224	Date de la première version publiée: 05/27/2026

Protection des yeux/du visage : Le port de lunettes de sécurité et d'un écran facial est recommandé lors de la manipulation du gaz comprimé. Utiliser des lunettes et un écran facial de protection contre les produits chimiques lors de la manipulation de gaz liquéfiés. Les lunettes masque ou les lunettes de protection choisies doivent répondre à la norme européenne harmonisée EN 166.

### Protection des mains

Remarques : Porter des gants isolés en cas de contact potentiel avec le liquide. Les gants choisis doivent répondre à la norme européenne harmonisée EN 511 relative à la protection contre le froid.

Protection de la peau et du corps : Des accessoires tels que des gants calorifugés et imperméables doivent être portés pour se protéger contre toute exposition à des liquides ou du gaz froid. Les vêtements ignifuges sont appropriés pour un usage professionnel de routine. Les vêtements choisis doivent répondre à la norme européenne harmonisée EN 533.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate lorsque les concentrations atmosphériques dépassent les limites recommandées. N'utiliser qu'une distribution d'air approuvée ou un respirateur autonome homologué fonctionnant en mode de surpression. Le cas échéant, porter un appareil de protection respiratoire isolant conforme à une norme européenne harmonisée, telle que la norme EN 139 ou équivalent.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eau : Il convient de traiter les déversements dans la mer selon le Plan d'urgence du navire contre la pollution par les hydrocarbures (SOPEP) tel que requis par la Réglementation 26 de l'annexe 1 de la convention MARPOL. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : gazeux (20 °C, 1,013 hPa)

Forme : Gaz comprimé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ETHYLENE

Version 1.0      Date de révision: 05/27/2026      Numéro de la FDS: BEN224      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05/27/2026

---

Couleur	:	incolore
Odeur	:	Aucune donnée disponible.
Point/intervalle de fusion	:	-169.15 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	-103.77 °C
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Limite d'inflammabilité supérieure 36 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Limite d'inflammabilité inférieure 2.7 % (v)
Point d'éclair	:	Sans objet (gaz).
Température de décomposition	:	La décomposition thermique risque de produire des oxydes de carbone et autres gaz toxiques et de libérer de la chaleur et de la pression.
pH	:	Non applicable.
Viscosité Viscosité, dynamique	:	Sans objet (gaz).
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	0.131 g/l (25 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 1.13 (20 °C)
Pression de vapeur	:	2,120 hPa (-90 °C)
Densité	:	0.5678 - 3 g/cm3 (-104 °C)

### 9.2 Autres informations

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ETHYLENE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/27/2026	BEN224	Date de la première version publiée: 05/27/2026

---

Explosifs	:	Sans objet.
		(Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives)
Propriétés comburantes	:	Sans objet.
		Facilement inflammable.
Auto-inflammation	:	450 °C
Tension superficielle	:	Non attendu et non prédit d'après les considérations structurales

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.2 Stabilité chimique

Cette matière est stable quand elle est manipulée et entreposée correctement.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Ne se polymérise qu'à températures élevées et sous fortes pressions en présence d'un catalyseur. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Le produit est stable.
-----------------------	---	---

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Chaleur, étincelles, flammes nues, et autres sources d'ignition.
---------------------	---	--

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Oxydants Composés halogénés
-------------------	---	--------------------------------

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ETHYLENE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/27/2026	BEN224	Date de la première version publiée: 05/27/2026

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Composants:**

##### **Ethylene:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 57000 ppm  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: gaz

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Composants:**

##### **Ethylene:**

Evaluation : Pas d'irritation de la peau

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Composants:**

##### **Ethylene:**

Evaluation : Pas d'irritation des yeux

##### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Composants:**

##### **Ethylene:**

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ETHYLENE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/27/2026	BEN224	Date de la première version publiée: 05/27/2026

---

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Composants:**

##### **Ethylene:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

### **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Composants:**

##### **Ethylene:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

### **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Composants:**

##### **Ethylene:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **Composants:**

##### **Ethylene:**

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Composants:**

##### **Ethylene:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ETHYLENE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/27/2026	BEN224	Date de la première version publiée: 05/27/2026

### Composants:

#### **Ethylene:**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### **Ethylene:**

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Poisson): 126 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CL50 (Daphnia (Daphnie)): 62.4 mg/l Durée d'exposition: 48 h Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Selenastrum capricornutum): 72.2 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 12.385 mg/l Durée d'exposition: 30 jr Espèce: poisson. Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 6.31 mg/l Durée d'exposition: 16 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ETHYLENE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/27/2026	BEN224	Date de la première version publiée: 05/27/2026

---

Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### Ethylene:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Remarques: donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### Ethylene:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 4 - 40  
Méthode: Evalué(e)  
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité : Remarques: donnée non disponible

#### Composants:

##### Ethylene:

Stabilité dans le sol : Remarques: donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ETHYLENE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/27/2026	BEN224	Date de la première version publiée: 05/27/2026

---

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Composants:

##### Ethylene:

Cheminement et devenir dans l'environnement : donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Du produit, du sol, de l'eau contaminés, des résidus de conteneur ainsi que des produits absorbants de nettoyage de déversements peuvent être des déchets dangereux. Les produits/ sols/ eaux contaminés doivent être considérés comme dangereux à cause du risque de dégagement de vapeurs inflammables. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 1962  
RID : UN 1962  
IMDG : UN 1962

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ETHYLENE  
RID : ETHYLENE  
IMDG : ETHYLENE

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	: 2	2.1
RID	: 2	2.1
IMDG	: 2.1	

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ETHYLENE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/27/2026	BEN224	Date de la première version publiée: 05/27/2026

### 14.4 Groupe d'emballage

#### ADR

Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : 2F  
Numéro d'identification du danger : 23  
Étiquettes : 2.1  
Code de restriction en tunnels : B/D

#### RID

Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : F  
Numéro d'identification du danger : 23  
Étiquettes : 2.1

#### IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : 2.1  
EmS Code : F-D, S-U

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

#### RID

Dangereux pour l'environnement : non

#### IMDG

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 40

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ETHYLENE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/27/2026	BEN224	Date de la première version publiée: 05/27/2026

---

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4310

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Non applicable

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ETHYLENE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/27/2026	BEN224	Date de la première version publiée: 05/27/2026

- 
- |           |   |  |
|-----------|---|--|
| ENCS      | : | Listé ou en conformité avec l'inventaire   |
| KECI      | : | Listé ou en conformité avec l'inventaire   |
| PICCS     | : | Listé ou en conformité avec l'inventaire   |
| IECSC     | : | Listé ou en conformité avec l'inventaire   |
| REACH     | : | Si le produit a été acheté auprès de Rotterdam Olefins & Polyolefins B.V., nous confirmons que les substances chimiques contenues dans ce produit ont été enregistrées conformément à la réglementation REACH (Règlement UE n° 1907/2006), dans les délais fixés par celle-ci.   |
| NZIoC     | : | Listé ou en conformité avec l'inventaire   |
| TECI      | : | Listé ou en conformité avec l'inventaire   |
| CH BAGREG | : | Listé ou en conformité avec l'inventaire   |
| MXINSQ    | : | Listé ou en conformité avec l'inventaire   |
| NCI       | : | Listé ou en conformité avec l'inventaire   |
| UKREACH   | : | Si le produit a été acheté auprès de l'une des sociétés du groupe Rotterdam Olefins & Polyolefins B.V. enregistrées dans l'Union européenne ou au Royaume-Uni, nous confirmons que les substances chimiques contenues dans ce produit ont été notifiées avec un DUIN ou, le cas échéant, enregistrées conformément au UK-REACH, et que nous avons l'intention de procéder à tout enregistrement requis conformément aux délais fixés par la réglementation REACH etc. (Amendment etc.) (EU Exit) de 2019. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter <a href="mailto:regulatorycompliance-rop@velogy.com">regulatorycompliance-rop@velogy.com</a> . |
| KKDIK     | : | Si le produit a été acheté auprès de l'une des sociétés du groupe Rotterdam Olefins & Polyolefins B.V. enregistrées dans l'Union européenne, de Basell Asia Pacific Ltd ou de Basell International Trading Fze, nous confirmons que les substances chimiques contenues dans ce produit ont été pré-enregistrées ou, le cas échéant, enregistrées conformément au KKDIK, et que nous avons l'intention de procéder à tout enregistrement requis conformément aux délais fixés par cette réglementation. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter <a href="mailto:regulatorycompliance-rop@velogy.com">regulatorycompliance-rop@velogy.com</a> .    |

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ETHYLENE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/27/2026	BEN224	Date de la première version publiée: 05/27/2026

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

#### Texte complet pour autres abréviations

Flam. Gas	:	Gaz inflammables
Press. Gas	:	Gaz sous pression
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, trans-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ETHYLENE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/27/2026	BEN224	Date de la première version publiée: 05/27/2026

---

port, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR